



VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Dossier de Presse

Petit-déjeuner Monnaies locales complémentaires

le mercredi 10 avril 2013

à la CCI Midi-Pyrénées (Blagnac)

Contact presse : Agence Anouk Déqué Communication
Agnès Rouvière : 05 34 32 62 22 / 06 15 13 72 13
a.rouviere@adeque.com





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Sommaire

- Programme du petit-déjeuner P 2
- Le rôle d'une monnaie locale complémentaire P 4
- Les Mipys P 6
- Les Tookets P 9
- Le Sol Violette P 11
- Présentation des petits-déjeuners de l'ARPE P 14
- L'ARPE Midi-Pyrénées P 15





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Programme

Comment la monnaie agit-elle sur un territoire ?
Monnaie régionale d'investissement, monnaie locale, des outils au service d'un territoire

le mercredi 10 avril 2013, 9h-11h à la CCI Midi-Pyrénées, Blagnac

S'inscrire sur www.petitsdejeuners.arpe-mip.com

Face au contexte économique et à la crise, il ne se passe pas une semaine sans qu'une nouvelle monnaie locale, sociale, complémentaire ne voit le jour.

Citoyens, associations, collectivités ou entreprises sont nombreux à s'interroger sur les moyens de dynamiser l'économie de leur territoire, dont l'utilisation de nouvelles solutions d'échanges.

Ce petit-déjeuner vous permettra de mieux appréhender ce que sont les monnaies locales et complémentaires et comment elles s'inscrivent dans l'économie traditionnelle, en présence d'experts :

- **Marie-Laure Arripe, Maître de conférence en retraite, spécialiste des monnaies locales et complémentaires** proposera des éléments de définition de ce que sont les monnaies locales, de leur hétérogénéité ainsi que leurs mécanismes de fonctionnement,
- **Frédéric Bosqué, délégué général du Mouvement Sol et co-fondateur du Sol-Violette de Toulouse** témoignera des expérimentations au niveau national et local de cette monnaie complémentaire.
- **Jean Philippe, Directeur général du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne de Pau**, présentera le Tookets, monnaie locale Béarnaise aujourd'hui sous statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) mais créée à l'initiative de l'établissement bancaire.
- **Gérard Poujade, Président de l'ARPE et Conseiller régional** présentera la proposition de monnaie régionale numérique, le Mipys.

Clôture par **Gérard POUJADE, Président de l'ARPE.**

Débat animé par Vincent ALA, journaliste.





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

3

Le rôle d'une monnaie locale complémentaire

Monnaies locales complémentaires : une des solutions anti-crise ?

Une monnaie locale complémentaire, qu'est-ce que c'est ?

Dès lors que particuliers, entreprises ou associations acceptent d'échanger ou de régler des prestations sur la base d'une unité de compte autre que la monnaie officielle, une monnaie complémentaire est créée. Ainsi les *miles* des compagnies aériennes ou encore les *facebook credits* sont des monnaies complémentaires. C'est une unité de mesure, distincte, qui coexiste avec la monnaie nationale, utilisée au sein d'un réseau d'acceptation particulier. Si cette monnaie est cantonnée à un périmètre géographique déterminé, il s'agira d'une monnaie complémentaire locale.

Il existe plusieurs types de monnaies locales. On en trouve de très nombreux exemples dans l'histoire. Dans la plupart des pays, 2 monnaies coexistaient : une en métaux nobles et une autre en métaux ordinaires pour les échanges quotidiens. Actuellement, on dénombre environ 4000 monnaies complémentaires dans le monde. En France, les monnaies complémentaires fleurissent à l'initiative d'acteurs économiques ou politiques locaux. Elles sont légales et comptabilisées comme des devises étrangères.

Pourquoi créer une autre monnaie ?

Les raisons sont multiples comme l'illustrent les exemples suivants. Chaque projet poursuit un objectif spécifique :

- **Dynamiser le développement local et mettre en valeur des services et produits locaux :**
En Italie, au sein du Parc Régional de l'Aspromonte, une monnaie locale est proposée à la population locale ainsi qu'aux touristes. Elle donne droit à une réduction générale de 5% sur toute la production locale et les commerces à l'intérieur du parc (produits régionaux mais aussi hôtels, restaurant, etc...).

4





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

➤ **Faciliter les échange entre les entreprises**

Le *WIR* a été créé en Suisse en 1934, suite au krach boursier de 1929, pour répondre à un manque de liquidités. Aujourd'hui, la banque coopérative *WIR* se compose plus de 70 000 PME qui se sont regroupées pour créer, entre elles, un marché privilégié leur permettant d'être plus compétitives face aux grands groupes internationaux. Les PME s'échangent des biens et services, sans les régler en monnaie officielle et sans toucher à leur trésorerie.

➤ **Fidéliser la clientèle**

En France, les *S'Miles* lancés par 8 grandes enseignes, système de fidélisation par l'accumulation de points, font bénéficier les consommateurs de promotions.

➤ **Favoriser la solidarité par l'échange d'unités de temps**

Aux Etats-Unis, les *time dollars* s'obtiennent en donnant de son temps. Ils ne sont pas convertibles en dollars, ils ne sont soumis à aucun impôt car considérés par l'état comme outil caritatif de valorisation de l'aide aux personnes. Pour chaque heure de travail, on obtient un crédit dans une banque informatisée, que l'on peut utiliser lorsque on a besoin d'aide à son tour.





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

LES MIPYS : une nouvelle monnaie complémentaire régionale en Midi-Pyrénées

En 2014, les Midi-Pyrénéens devraient pouvoir payer une partie de leurs achats en Mipys !

Caractéristiques des Mipys

- **une monnaie régionale** : pour bénéficier des Mipys, il faudra résider en Midi-Pyrénées ou que le siège social de l'entreprise soit implanté dans la Région. Pour la première fois en France, cette monnaie complémentaire a vocation à circuler sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.
- **une parité avec l'Euro**: 1 Mipys = 1 €.
- **une monnaie complémentaire** : les Mipys coexisteront avec les euros
- **une monnaie en lien direct avec le pouvoir d'achat/carte de fidélité** : chaque achat en Mipys donnera droit à un taux de remise négocié avec l'entreprise adhérente au système.
- **une monnaie fondante** : la valeur possédée en Mipys perdra 0,01% chaque soir à minuit ou 0,1% chaque semaine. C'est une monnaie « active » qui décourage la thésaurisation.
- **une monnaie numérique** : les achats ne se feront que par des supports numériques (cartes bancaires, smartphones, internet) et en temps réel.
- **pas d'autorisation de découvert** : cette condition, ajoutée à la précédente, garantit tout risque d'impayé.





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Objectifs de la création des Mipys

- La création d'emploi et le développement du pouvoir d'achat.
- Le développement de la construction écologique de logements neufs ainsi que la rénovation énergétique de bâtiments anciens.
- L'accès à la propriété pour des couches de populations plus modestes.
- Le financement de PME.
- L'aide à la création d'entreprise.
- Le développement d'un réseau local avec des valeurs de solidarité.

Comment atteindre ces objectifs ?

1 – Par les prêts à taux zéro

Ces prêts viennent en complément des prêts classiques.

Ils seront accordés principalement pour la rénovation énergétique du parc de logement actuel.

2- Par la circulation active de la monnaie

Les monnaies fondantes ont pour but de décourager la thésaurisation. Les frais de gestion de compte des Mipys seront inversement proportionnels à l'utilisation de la monnaie. Plus on utilisera les Mipys, moins les frais de gestion seront élevés.

Une monnaie fondante circule plus rapidement qu'une monnaie classique : 8 fois par an contre 3 fois pour l'euro. Elle est génératrice de PIB supplémentaire : chaque fois que l'équivalent d'un euro en monnaie fondante est mis en circulation, c'est un PIB supplémentaire de 5€.

Bénéfices pour les utilisateurs de Mipys

Pour les particuliers

- ✓ L'utilisateur de Mipys accomplit un acte citoyen en contribuant à la création d'emploi et en favorisant le développement local et une société plus économe en énergie.
- ✓ Le consommateur bénéficie de remises : les entreprises proposeront des avantages attrayants dans le même esprit que les avantages des cartes de fidélité.
- ✓ L'emprunteur bénéficiera d'un emprunt à taux zéro pour un habitat plus économe en énergie.
- ✓ Le vendeur aura la garantie d'être payé.





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Pour les entreprises

- ✓ La relance du marché du bâtiment
- ✓ Un marché captif pour les entreprises adhérentes
- ✓ L'absence d'impayés

Pour la collectivité

La circulation de la monnaie complémentaire est source de développement de l'activité économique et, par conséquent, créatrice d'emploi.

Fonctionnement des Mipys

Tous les utilisateurs de Mipys seront adhérents d'une même structure qui prendra la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Cette structure sera financée par :

- ✓ le montant de l'adhésion, chaque adhérent versera une cotisation
- ✓ la fonte de la monnaie
- ✓ le pourcentage prélevé à chaque transaction : 0,5% de la valeur de la transaction
- ✓ le pourcentage prélevé en cas de conversion en euro
- ✓ La participation des collectivités

Calendrier de développement

A l'été 2013, une association sera créée par une centaine d'entreprises, d'associations et de collectivités territoriales séduites par le dispositif.

Début 2014, dès que 1 000 entités auront pu être regroupées, les Mipys pourront être mis en circulation en Midi-Pyrénées.





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Le Tookets, une monnaie associative et solidaire



@ Crédit : Tookets.Coop

L'idée du mécénat n'est pas nouvelle et beaucoup d'entreprises soutiennent déjà activement le milieu associatif. En revanche, la règle du jeu est en général très figée : l'entreprise choisit elle-même les associations et les projets qu'elle souhaite accompagner, et les salariés ou les clients sont rarement consultés dans ces choix.

Forts de ce constat, l'entreprise Immersive Lab et le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne ont associé leurs compétences pour créer les Tookets, une nouvelle monnaie associative et solidaire.

Le principe est simple et fédérateur : au lieu de faire directement un chèque à une association, l'entreprise remet des Tookets à ses collaborateurs ou à ses clients. Ceux-ci peuvent ensuite reverser leurs Tookets aux associations de leurs choix, via le site www.tookets.com
Grâce aux Tookets, chaque entreprise peut ainsi associer pleinement ses clients ou collaborateurs à ses choix de dons aux associations.

Chaque particulier peut aussi décider de privilégier un projet qui lui tient à cœur. Et les associations, quant à elles, voient aussi leur notoriété augmenter. Un système intelligent, où tout le monde y gagne en toute simplicité !

Des avantages pour les particuliers...

- c'est **gratuit** (un avantage non négligeable lorsque l'on sait que la crise économique impacte négativement la générosité des Français *) ;
- c'est **impliquant** (si l'association ne bénéficie pas encore d'un programme, le particulier peut demander à l'entreprises émettrice du programme Tookets de l'intégrer parmi ses bénéficiaires)... et
- c'est **valorisant** : faire du bien autour de soi, contribuer à une meilleure qualité de vie pour tous, c'est possible grâce aux Tookets !





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

... pour les associations...

Toutes les associations de loi 1901 peuvent bénéficier des Tookets : associations culturelles, humanitaires, sportives, environnementales ... Pour elles, les avantages sont nombreux : **un nouvel accès à des subventions, des contacts plus étroits avec les entreprises de leur territoire, plus de notoriété.**

... Et pour l'entreprise émettrice de Tookets !

Développer la fierté d'appartenance, participer ensemble à une belle cause tout en assurant la promotion de ses produits : pour les entreprises, les Tookets présentent de nombreux avantages : **c'est simple et pratique** (le choix de l'association à soutenir est laissé au particulier), **c'est fédérateur en interne** et **c'est vendeur** pour l'image de l'entreprise... puisque la démarche solidaire de l'entreprise est valorisée auprès du tissu associatif. **Un outil participatif et ludique qui révolutionne le petit monde du mécénat !**

Comme le résume **Stéphanie Cabanot**, Présidente de **Tookets.Coop** : « *Les Tookets favorisent le rapprochement des personnes, des entreprises et des associations d'un même territoire. Cette solidarité permet de valoriser et de laisser s'exprimer tous les acteurs locaux créant entre eux un lien plus fort et plus efficace.* »

Si les Français donneraient environ 1,9 milliard d'euros par an à des associations (selon le Planetoscope), pour la première fois en 2012, le Baromètre France générosités-CerPhi montre que la crise économique touche aussi les dons des particuliers. En effet, en 2010, la croissance des montants des dons déclarés connaît un ralentissement puisqu'elle n'est que de 3,7% en euros courants par rapport à 6,4% en 2009. Par ailleurs, le nombre de foyers donateurs n'a pas progressé en 2010. En l'espace de 4 ans sa croissance est inférieure à 1%.

En savoir plus : www.tookets.com





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

LE SOL-VIOLETTE

Le Sol-violette est une monnaie complémentaire mise en circulation à Toulouse en 2011. Le Sol est une unité de compte éthique et solidaire qui prend la forme de coupons de 1, 5 ou 10 sols. Sa vocation est de procéder à des échanges équitables de biens et de services.

Les objectifs du Sol-Violette

- Le Sol-Violette est d'abord **une monnaie citoyenne**. Elle est pilotée par les citoyens, qui décident ensemble de ce qui est fait de la monnaie.
- Le Sol-Violette, c'est également **une monnaie locale**, ancrée sur un territoire. Utiliser des Sols-Violette, c'est remettre la finance au service de l'économie réelle.
- Le Sol-Violette, c'est encore **un moyen de tisser des liens** entre des personnes qui ne se rencontraient plus. Les circuits courts sont valorisés et les acteurs du réseau ont la possibilité de se rencontrer et d'apprendre à se connaître.
- Le Sol-Violette, c'est aussi **un levier de développement pour l'économie sociale et solidaire**. Toute personne qui vend ou qui achète en Sol accroît les capacités d'échanges de ceux qui s'engagent à respecter les droits fondamentaux de chacun et la Nature.
- Utiliser des Sols-Violette, c'est finalement faire en sorte que la monnaie redevienne **un instrument d'échange au service du bien commun**.

Les Grands principes du Sol-Violette

Les citoyens pilotent la monnaie

Le Sol est une monnaie citoyenne : il vise la réappropriation de la monnaie par les citoyens. Les adhérents sont regroupés en 5 Collèges :

Les « **Solistes** » : les particuliers qui utilisent des Sol-Violette pour faire leurs courses et accéder à des services

Les « **Prestataires** » : professionnels qui sont en mesure de recevoir des paiements en Sols-Violette

Les « **Partenaires** » : les banques qui participent au projet et les autres acteurs (par exemple les Maisons de Chômeurs) qui soutiennent le développement du Sol-Violette auprès de leurs usagers et assurent une partie de l'activité.





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Les « **Collectivités** » : les élus qui appuient le développement du Sol-Violette dans l'institution dans laquelle ils siègent ;

Les « **Fondateurs** » : les citoyens ou les structures d'éducation populaire qui sont à la base du projet.

1 Sol = 1 euro

Le Sol-Violette permet d'échanger sur le marché : c'est une monnaie marchande, à l'image de l'euro. Les prix restent les mêmes. Seul le moyen de paiement change... et c'est déjà beaucoup !

Les Sols sont garantis par des euros. Chaque coupon-billet en circulation a son exacte contrepartie à la banque. C'est pourquoi **1 Sol = 1 euro**. Il n'y a pas de création de monnaie à proprement parler. Les euros « nantis » (c'est-à-dire déposés en garantie à la banque) sont placés sur des livrets d'épargne solidaires auprès des banques partenaires. Ainsi, il est toujours possible de convertir des Sols en Euros et vice et versa.

Une monnaie aux couleurs de Toulouse

Le Sol-Violette est une monnaie locale. Elle ne peut être utilisée qu'en région Toulousaine. Elle valorise les circuits courts et contribue à la relocalisation de l'économie.

La monnaie fond...

Afin d'éviter la thésaurisation et de favoriser la circulation de la monnaie, **le Sol-Violette perd de sa valeur avec le temps**. S'il reste dans les mêmes mains pendant plus de 3 mois, il perd 2% de sa valeur. A chaque transaction, il est réactualisé.

L'éthique précède le commerce

Le Sol-Violette est une monnaie éthique dans la mesure où elle ne peut servir qu'à l'achat et à la vente de biens et de services produits dans le respect des femmes, des hommes et de la Nature. Les structures agréées s'engagent à respecter la charte éthique du réseau.

Bonus / Malus

L'objectif du Sol-Violette étant de dynamiser les échanges solidaires sur le territoire grâce à la circulation rapide de la monnaie, un bonus est accordé à ceux qui nantissent des euros : Toute personne qui nantit reçoit 21 Sols par tranche de 20 €. C'est 5% de pouvoir d'achat en plus témoignent de la volonté de l'association et de ses partenaires d'encourager chacun à utiliser la monnaie Sol.

A l'inverse, toute reconversion de Sols en € auprès des banques partenaires (Crédit Coopératif et Crédit Municipal) induit une pénalité de 5% car elle affecte négativement le projet en réduisant la quantité de Sols en circulation.





ENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Une monnaie solidaire

Pendant que les Sols circulent dans le réseau, les € déposés par les adhérents du Sol-Violette sur le compte de l'association au Crédit Coopératif ou au Crédit Municipal permettent d'accorder des prêts à des personnes exclues du système bancaire ou à des porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire.

Les prélèvements correspondant à la fonte et la taxe de contribution sont également affectés au financement d'activités de l'association ou au financement d'autres projets locaux d'économie solidaire selon les modalités choisies par l'association.

Bilan à la fin 2012

A la octobre 2012, on compte **814 Solistes** - utilisateurs de Sol-Violette - et 95 producteurs de bien ou de service qui utilisent le Sol-Violette dans le cadre de leur activité professionnelle.

Plus de **63 000 euros sont nantis**, c'est à dire déposés dans les deux banques partenaires : le Crédit Municipal et le Crédit Coopératif, contre des Sols-Violette.

33 403 euros sont investis en Micro crédit via le Crédit Municipal & dans des projets durables via le Crédit coopératif.

Pour plus d'informations www.sol-violette.fr





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

Les petits-déjeuners de l'ARPE Midi-Pyrénées

6 à 8 petits-déjeuners sont organisés par l'ARPE Midi-Pyrénées chaque année, avec l'appui financier de la Région Midi-Pyrénées, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et parfois d'autres partenaires en fonction des lieux et des thématiques abordées.

Les contenus

Des sujets d'actualité sont retenus en accord avec les partenaires. Ils sont abordés avec la volonté de proposer à un large public une information fiable scientifique ou institutionnelle, de permettre aux participants d'identifier les acteurs clés de Midi-Pyrénées et de prendre connaissance d'expériences locales à différentes échelles, de différents points de vue.

Derniers thèmes : précarité énergétique, mobilité, espaces naturels, eaux vives, ...

Un nouveau site web dédié : www.petitsdejeuners.arpe-mip.com

Infos pratiques, inscriptions, contenus précédents, vidéos intervenants, infos presse, relais...

Le format

80 à 100 personnes présentes sur place (Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées, Hôtel de Région, Agence de l'Eau Adour Garonne) ou sur d'autres lieux, car il est désormais possible de délocaliser ce rendez-vous. Durée : 2 heures (9h > 11h), animation par Vincent ALA (journaliste).

3 ou 4 intervenants maximum, une ambiance conviviale et professionnelle, une large place au débat sur place et via une plateforme de Tchat adaptée aux échanges avec les internautes.

La diffusion

Régionale et même au-delà :

- [streaming vidéo en direct](#) et dans des lieux relais sur le territoire régional, avec un partenariat systématique pour relayer auprès des Cyberbases, mais aussi auprès de certaines collectivités, et établissements d'enseignement intéressés par un sujet.
- [streaming vidéo en différé](#)

Les interviews des intervenants sont mises en ligne sur le site web en fin de petits-déjeuners (18 000 visionnages des interviews des intervenants sur dailymotion)

Le public présent

Une rotation de 90 % du public (¼ associatifs, ¼ entreprises, ¼ collectivités, ¼ particuliers)

+ de 85 % de satisfaction des participants.





VENEZ VOUS INFORMER ET DÉBATTRE

ARPE Midi-Pyrénées, l'agence régionale du développement durable

Aux côtés de la Région Midi-Pyrénées, l'ARPE a pour objectif de contribuer à la généralisation du développement durable sur les territoires. Créée en 1991 à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées - principal soutien de ses activités - et des associations régionales de l'environnement, l'ARPE réunit aujourd'hui plus de 90 représentants institutionnels, associatifs et / ou socioprofessionnels, répartis sur tout le territoire régional. Elle est située à Toulouse, dans les locaux de [la Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées](#).

Les missions de l'agence

- observation, veille et analyse
- information et communication
- accompagnement de projets

Les services rendus par l'ARPE Midi-Pyrénées aux acteurs des territoires sont l'appui technique et méthodologique, l'animation de réseaux, l'organisation de manifestations partenariales, l'expérimentation, la conception d'outils techniques, la conception et l'édition de supports d'information et communication (guides, expositions...), la production et la diffusion de données, la production d'études statistiques, des interventions dans des formations, une veille technique et méthodologique.

En savoir plus : www.arpe-mip.com

